



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**  
10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING  
Direction de la Commande Publique,  
des Affaires Juridiques et  
Immobilières  
DCPAJI\_AR2022\_0058

**Délégation pour les périodes de  
suppléance de Madame Doriane  
BECUE, Maire de Tourcoing**

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-17 et L. 2122-18 ;

Considérant que le Maire peut, en cas d'absence temporaire, désigner un Adjoint ou Conseiller Municipal délégataire qui le remplacera dans la plénitude de ses fonctions ;

Considérant que délégation n'est donnée que pour les actes dont l'accomplissement serait empêché par l'absence du Maire et ne permettrait donc pas un fonctionnement normal de l'administration municipale ;

Considérant que Monsieur Peter MAENHOUT est Adjoint au Maire à la Jeunesse, la Culture, au Patrimoine Culturel et aux Bourles Tourquennoises ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégation à un Adjoint aux fins de garantir la bonne marche de l'administration ;

## ARRETONS

**Article 1** – Plénitude de nos fonctions est déléguée à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire à la Jeunesse, la Culture, au Patrimoine Culturel et aux Bourles Tourquennoises pour les périodes de suppléance ci-après définies :

- Du 21 juillet 2022 au 27 juillet 2022 inclus ;
- Du 9 août 2022 au 17 août 2022 inclus ;
- Du 13 octobre 2022 au 28 octobre 2022 inclus.

**Article 2** - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire empêché  
Fonction, prénom et nom du signataire

**Article 3** - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Transmis au Procureur de la République ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

**Article 4** – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut

également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 22 JUL. 2022

Doriane BECUE  
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'Adjoint délégué :

Naenhout - P.

Exécutoire le : 22 JUL. 2022

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_AR2022\_058 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 22/07/2022  
Objet : Délégation pour les périodes de suppléance de Madame Doriane BECUE

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 22/07/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_AR2022\_0058 - D\_l\_gation pour les p\_riodes de suppl\_ance de Madame Doriane BECUE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20220722-DAJI\_AR2022\_058-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/07/2022

